

Rapport du Comité consultatif en matière d'affaires francophones au gouvernement de la Saskatchewan

Janvier 2025
Culture et inclusion

saskatchewan.ca/bonjour

Saskatchewan! 

Lettre d'accompagnement

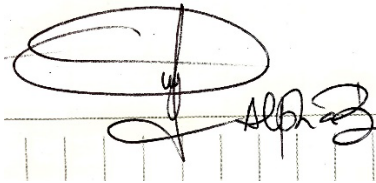
L'honorable Alana Ross
Ministre des Parcs, de la Culture et du Sport

Pour faire suite à la rencontre du Comité consultatif en matière d'affaires francophones, tenue le 3 novembre 2023, j'ai le plaisir de soumettre le présent rapport pour votre examen.

À cette occasion, nous avons rencontré les représentants de votre ministère, ainsi que des principaux organismes subventionnaires. Nous avons aussi rencontré les représentants d'organismes francosaskois impliqués dans les dossiers culturels. Nos échanges nous ont permis de mieux comprendre et de cerner les besoins et les défis touchant le secteur culturel francophone en Saskatchewan.

Au nom du Comité, je suis heureux de vous présenter ce rapport. Les recommandations ont pour but de guider le gouvernement et les organismes subventionnaires afin de mieux appuyer le développement et la vitalité du secteur culturel francophone.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alpha Barry', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large, loopy initial 'A'.

Alpha Barry
Président, Comité consultatif en matière d'affaires francophones

Table des matières

Letter d'accompagnement	2
Introduction	4
Recommandations	4
Role du gouvernement provincial	5
Développement économique.....	7
Lentille fransaskoise	7
Accord Québec-Saskatchewan.....	8
Conclusion.....	8
Mandat du Comité consultatif.....	8

Introduction

La rencontre du 3 novembre 2023 du Comité consultatif en matière d'affaires francophones a porté sur la culture et l'inclusion. Les membres du Comité sont conscients qu'il s'agit d'un thème très large, la culture étant généralement définie comme l'ensemble des comportements, des savoirs, des normes et des institutions propres à un groupe ou à une société¹. Dans le cadre de ses réflexions, le Comité s'est centré sur une vision plus restreinte, mettant l'accent sur les arts, le patrimoine et les activités communautaires. Ce choix a été motivé par la nécessité de circonscrire les recommandations du Comité. La définition retenue par le Comité correspond au champ d'action des organismes gouvernementaux actifs dans le domaine culturel, lesquels sont visés par les recommandations du Comité.

Le Comité a rencontré à la fois des organismes fransaskois actifs dans le domaine culturel (Conseil culturel fransaskois, Communauté des Africains francophones de la Saskatchewan, Troupe du Jour, Société historique de la Saskatchewan) et des représentants du ministère des Parcs, de la Culture et du Sport ainsi que des principaux organismes subventionnaires (Creative Saskatchewan, SK Arts, SaskCulture et Community Initiative Fund). Le Comité tient à remercier tous les participants de leur contribution.

Recommandations

1. Que le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport travaille avec la Société historique de la Saskatchewan afin d'appuyer la désignation d'un bien patrimonial provincial reflétant l'histoire des Fransaskois.
2. Que Creative Saskatchewan traduise en français ses programmes.
3. Que les organismes subventionnaires adoptent une lentille francophone pour évaluer si les critères de leurs programmes sont équitables pour les artistes et organismes fransaskois.
4. Que la Direction des affaires francophones améliore ses communications avec les organismes communautaires au sujet de l'accord de coopération conclu avec le Québec (processus de demande, projets admissibles, dates de tombée, etc.).

Culture et vitalité communautaire

La culture est un élément essentiel de la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire au Canada. Les travaux de recherche sur la vitalité de ces communautés montrent qu'il existe une relation dynamique entre la culture et la vitalité². L'accès à des activités artistiques et culturelles en français est une manifestation de la vitalité d'une communauté et vient nourrir cette même vitalité. Autrement dit, une communauté vivante offre à ses membres des occasions de vivre leur francophonie, ce qui renforce leur sentiment d'appartenance et leur utilisation du français au quotidien.

Cette dynamique est visible au sein de la communauté fransaskoise.

- Les événements culturels francophones, comme le Festival fransaskois ou Francofièvre, permettent l'expression de la fierté francophone.

¹ Voir par exemple UNESCO, [Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles](#), août 1982.

² Éric Forgues (2010). Autonomie, vitalité et identité des communautés en situation minoritaire : Proposition d'un cadre conceptuel. *International Journal of Canadian Studies/Revue internationale d'études canadiennes*, n° 42, 183-206; Rodrigue Landry (2012). Autonomie culturelle, culture sociétale et vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada. *Minorités linguistiques et société/Linguistic Minorities and Society*, n° 1, 159-179. Patrimoine canadien, Direction générale des langues officielles. [Cadre de référence sur la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire](#).

- Ces événements et les activités culturelles communautaires offrent des occasions additionnelles d'utiliser activement le français au quotidien, non seulement aux personnes ayant le français comme langue maternelle, mais à quiconque parle le français.
- Ces événements et activités ainsi que la production artistique fransaskoise (pièces de théâtre, livres, disques, arts visuels, etc.) sont autant d'expressions de l'identité fransaskoise.
- Le patrimoine fransaskois (matériel et immatériel) sert de mémoire collective à la communauté.
- La croissance des inscriptions dans les écoles francophones et dans les programmes d'immersion signifie une croissance dans l'auditoire potentiel pour la production artistique fransaskoise.
- Enfin, les arts, les activités et le patrimoine fransaskois donnent de la visibilité à la communauté fransaskoise au sein de la société saskatchewanaise et à plus grande échelle, pensons à titre d'exemple au rayonnement de l'auteur-compositeur-interprète Étienne Fletcher.

Les amendements apportés en 2023 à la *Loi sur les langues officielles* reconnaissent eux aussi le rapport dynamique entre la culture et la vitalité communautaire. La culture est explicitement mentionnée comme l'un des « secteurs essentiels à l'épanouissement des minorités francophones », avec l'éducation, la santé, la justice, l'emploi et l'immigration³.

Étant donné le rôle clé que joue la culture dans la vitalité des communautés francophones en milieu minoritaire, le Comité est d'avis qu'il faut considérer l'appui gouvernemental à la culture fransaskoise comme une mesure réparatrice. Le Comité emprunte ce concept à la jurisprudence concernant l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* sur le droit à l'éducation dans la langue de la minorité officielle. La Cour suprême a reconnu que cet article a une valeur réparatrice parce qu'il vise à remédier aux restrictions entourant l'enseignement du français qui ont longtemps eu cours à l'extérieur du Québec et qui ont porté atteinte à la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire⁴.

Role du gouvernement provincial

Le gouvernement provincial joue un rôle déterminant d'appui au développement culturel fransaskois. De nombreux ministères et organismes sont actifs dans ce secteur.

- Le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport est responsable du cadre politique et financier pour le secteur culturel de la Saskatchewan. L'approche du gouvernement de la Saskatchewan est de confier les responsabilités de financement des arts, des artistes et des activités culturelles à des organismes subventionnaires autonomes qui ont chacun un mandat propre et des sources de financement qui leur sont propres.
- Creative Saskatchewan est l'organisme de développement économique pour les industries créatives en Saskatchewan. Les programmes de Creative Saskatchewan sont axés sur les activités de commercialisation (productions audiovisuelles, disques, livres, tournées de spectacles, etc.) et sont destinés aux artistes, aux promoteurs et aux producteurs. Le financement de Creative Saskatchewan est offert directement par le gouvernement de la Saskatchewan.
- SK Arts appuie le développement professionnel des artistes, leurs activités de production artistique et de recherche. SK Arts offre aussi des programmes d'artistes en résidence, d'artistes dans les écoles et les collectivités. Les programmes de SK Arts sont destinés aux artistes ou aux organismes artistiques professionnels à but non lucratif (compagnie théâtrale, orchestre, galeries d'art, etc.). Le financement de SK arts est offert directement par le gouvernement de la Saskatchewan.

³ Article 41(6)c)(v) de la [Loi sur les langues officielles](#).

⁴ [Mahe c. Alberta](#) [1990] 1 R.C.S. 342, [Arsenault-Cameron c. Île-du-Prince-Édouard](#) [2000] 1 R.C.S. 2000.

- SaskCulture appuie les groupes communautaires pour l'offre d'activités et de projets culturels. Cet organisme a des programmes spécifiques pour les musées locaux, le multiculturalisme et les organismes autochtones. Le financement de SaskCulture provient des profits de la vente des billets de loterie.
- Le Community Initiative Fund (CIF) appuie les groupes communautaires pour l'offre d'activités et de projets. Le mandat du CIF n'est pas directement culturel, mais les activités financées peuvent avoir un volet culturel. Le financement du CIF provient des profits des casinos de Regina et Moose Jaw.
- Le ministère de l'Éducation appuie les activités culturelles visant les élèves dans les écoles francophones et dans les programmes de français langue seconde dans le cadre de *l'Entente Canada-Saskatchewan relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde officielle*.

Les intervenants communautaires rencontrés par le Comité consultatif ont souligné plusieurs éléments positifs dans l'approche du gouvernement de la Saskatchewan sur la culture, notamment :

- Le modèle de financement de SaskCulture et du CIF fait que ces deux organismes bénéficient d'une source de financement stable et prévisible (profits des loteries dans le premier cas, profits des casinos de Regina et Moose Jaw dans le second).
- Les Archives provinciales de la Saskatchewan ont embauché des archivistes bilingues qui sont en mesure d'offrir des services en français, y compris le traitement de documents d'archives en français.
- Le financement du ministère de l'Éducation vient renforcer le rôle des activités culturelles dans la transmission et l'apprentissage du français à l'école, ainsi que dans le développement identitaire des jeunes.

Patrimoine

Une des responsabilités du ministère des Parcs, de la Culture et du Sport est la désignation des biens patrimoniaux provinciaux. Ceux-ci sont des édifices, structures ou objets significatifs dans l'histoire de la province. La province compte plus de 50 biens patrimoniaux provinciaux, parmi lesquels on trouve notamment des édifices gouvernementaux, commerciaux, religieux et des sites archéologiques. Aucun de ces biens n'est propre à la communauté fransaskoise.

Cette situation est regrettable. D'une part, la reconnaissance d'un bien historique fransaskois donnerait une plus grande reconnaissance à la communauté, à sa présence de longue date en Saskatchewan et à sa contribution à la province. D'autre part, la reconnaissance comme bien patrimonial provincial offre une protection additionnelle à celui-ci, toute modification devenant assujettie à l'approbation du Ministère.

La désignation des biens patrimoniaux provinciaux répond à des critères spécifiques et doit faire l'objet d'une recommandation par un comité indépendant. Le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport peut appuyer les particuliers ou les groupes voulant proposer des biens patrimoniaux provinciaux éventuels.

Recommandation 1

Que le ministère des Parcs, de la Culture et du Sport travaille avec la Société historique de la Saskatchewan afin d'appuyer la désignation d'un bien patrimonial provincial reflétant l'histoire des Fransaskois.

Développement économique

L'approche du gouvernement provincial à l'égard de la culture reconnaît que celle-ci contribue directement au développement économique. Cette contribution est notable, y compris pour la communauté francosaskoise. Une étude récente préparée pour la Fédération culturelle canadienne-française chiffre l'impact des arts, de la culture et du patrimoine francosaskois sur le produit intérieur brut de la Saskatchewan à 77 millions de dollars, dont 50 millions en impact direct⁵.

Afin d'appuyer la commercialisation des produits artistiques, Creative Saskatchewan offre plusieurs programmes pour propulser les entrepreneurs créatifs dans la réalisation de leurs objectifs commerciaux et comprend notamment du financement pour la production, la capacité des entreprises, la recherche, les déplacements, les tournées, le développement et le marketing. Ces programmes ne sont disponibles qu'en anglais, ce qui limite leur portée auprès des artistes francosaskois. Selon le rapport précédemment cité, 520 francophones travaillent en culture en Saskatchewan. Le Comité est d'avis qu'il s'agit d'un bassin suffisant pour offrir ces programmes en français.

Recommandation 2

Que Creative Saskatchewan traduise en français ses programmes.

Lentille francosaskoise

Plus tôt dans ce rapport, le Comité a présenté la relation dynamique qui existe entre la culture et la vitalité des communautés francophones minoritaires et comment cette dynamique se trouve en Saskatchewan. Le Comité a eu l'impression lors des discussions avec les représentants des organismes subventionnaires que ceux-ci n'étaient pas tout à fait conscients de la réalité des artistes et des organismes culturels francosaskois, bien qu'ils se réjouissent du succès de ces artistes et organismes.

Les artistes et organismes francosaskois reçoivent du financement des organismes subventionnaires dans le cadre de programmes d'application générale qui ne visent pas spécifiquement les artistes francosaskois. Les critères des programmes des organismes subventionnaires ne tiennent pas toujours compte de la réalité des artistes et des organismes culturels francophones. Par exemple, le marché francophone est plus petit, les coûts pour une tournée des communautés francophones en Saskatchewan sont importants en raison des distances entre celles-ci.

Le Comité est d'avis que les organismes subventionnaires devraient évaluer leurs programmes pour voir si ceux-ci sont équitables pour les artistes et organismes francosaskois. Cette évaluation devrait se faire à partir d'une lentille francophone, c'est-à-dire une approche centrée sur la réalité des artistes et organismes francosaskois. Un tel exercice serait cohérent avec l'engagement des organismes subventionnaires pour la diversité et l'inclusion.

Recommandation 3

⁵ Hill Strategies, [Analyse de l'impact économique de la communauté culturelle canadienne-française en 2021](#), publiée le 30 novembre 2023.

Recommandation 3

Que les organismes subventionnaires adoptent une lentille francophone pour évaluer si les critères de leurs programmes sont équitables pour les artistes et organismes francosaskois.

Accord Québec-Saskatchewan

En 2017, les gouvernements du Québec et de la Saskatchewan ont signé un accord de coopération et d'échange. Cet accord permet aux deux gouvernements de financer des projets de coopération entre des organismes francosaskois et des organismes québécois, y compris des projets culturels. Cet accord reste méconnu et sous-utilisé par les organismes francosaskois, un seul projet étant financé par année en moyenne.

Recommandation 4

Que la Direction des affaires francophones améliore ses communications avec les organismes communautaires au sujet de l'accord de coopération conclu avec le Québec (processus de demande, projets admissibles, dates de tombée, etc.).

Conclusion

En ouverture de ce rapport, le Comité a présenté la relation dynamique qui existe entre la culture et la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire. Les artistes et les organismes francosaskois actifs dans le domaine culturel sont des acteurs de premier plan dans cette relation. Le Comité est d'avis que la mise en œuvre des recommandations contenues dans ce rapport renforcerait la capacité des artistes et des organismes francosaskois de contribuer à la vitalité de la communauté francosaskoise, maintenant et à l'avenir.

Mandat du Comité consultatif

En 2003, le gouvernement de la Saskatchewan a adopté la *Politique de services en langue française*. Par cette politique, le gouvernement s'est engagé à « améliorer les services offerts à la communauté francophone de la Saskatchewan afin d'appuyer le développement et la vitalité de cette communauté »⁶.

La Politique s'articule autour de trois domaines :

1. Communication;
2. Développement et prestation de services;
3. Consultation.

Le mandat du Comité consultatif en matière d'affaires francophones est de conseiller la ministre des Parcs, de la Culture et du Sport, responsable des affaires francophones, dans le cadre de l'examen et de l'analyse des programmes et des politiques afin de guider la mise en œuvre de la *Politique de services en langue française de la Saskatchewan*.

⁶ [Politique de services en langue française du gouvernement de la Saskatchewan](#)